

AVIS PUBLIC RÈGLEMENT Nº 486-2024 ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le Règlement nº 486-2024 (Règlement concernant la circulation de certains véhicules hors route sur des chemins municipaux) était adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024.

L'objet du Règlement n° 486-2024 est d'autoriser la circulation de certains véhicules hors route sur certaines voies publiques sur le territoire de la Ville de Windsor.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor, Ce 18 décembre 2024

Me Edwin John Sullivan

Greffier

Certificat de publication

Je, Me Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 18 décembre 2024, conformément au Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor.

Fait à Windsor,

Ce 18 décembre 2024

Me Edwin John Sullivan

Greffier